

Titre IV : Approbation de solutions techniques

Abus de faiblesse et Emprise mentale

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/12/2000
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	EQUU0000805A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000035984965

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La commission émet un avis consigné dans un procès-verbal après examen de la solution technique proposée et en prenant en compte notamment les éléments suivants : - définition de la famille visée ; - définition [...] de bâtiments ; - variation de la valeur de la différence entre T_{ic} et T_{icréf} , sur l'échantillon représentatif de la famille de bâtiments. [...]

[...] Une solution technique est une combinaison de performances thermiques des ouvrages et équipements attachée à une famille de bâtiments définie par leur destination et leurs principes constructifs et architecturaux [...] , agréée par le ministre chargé de la construction, et réputée assurer le respect des dispositions des titres Ier à III du présent arrêté pour tous les bâtiments de cette famille. [...]

[...] transports terrestres et modifiant le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement [...]

[...]infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les[...]

RÉFÉRENCE

ARRETE EQUU0000805A du 1 décembre 2000, « Titre IV : Approbation de solutions techniques ».
Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGISCTA000035984965>
(consulté le 30 août 2026).